CLUB DE CROISIÈRE CROISICAIS
Boite Postale n° 52
44490 - LE CROISIC
C. C. P. Nantes 1905-58

Le Croisic, le 24/11/73

Cher Ami, Monsieur,

Je pense que vous serez heureux d'apprendre que nous tenons enfin notre grand port - On peut considérer à l'heure actuelle que plus rien ne devrait s'opposer à sa réalisation très prochaine - Il devrait être terminé pour Pâques 75. Cela n'a pas été sans d'innombrables "palabres" qui me prennent à 100 % depuis 2 mois - Mais c'est vraiment passionnant et ici tout le monde s'y est mis - Nous le ferons bien entendu, encore qu'il ait fallu se battre pour cela - - - - aussi -

Amicalement votre

[illegible]

150 options d'achat en 5 jours !!...

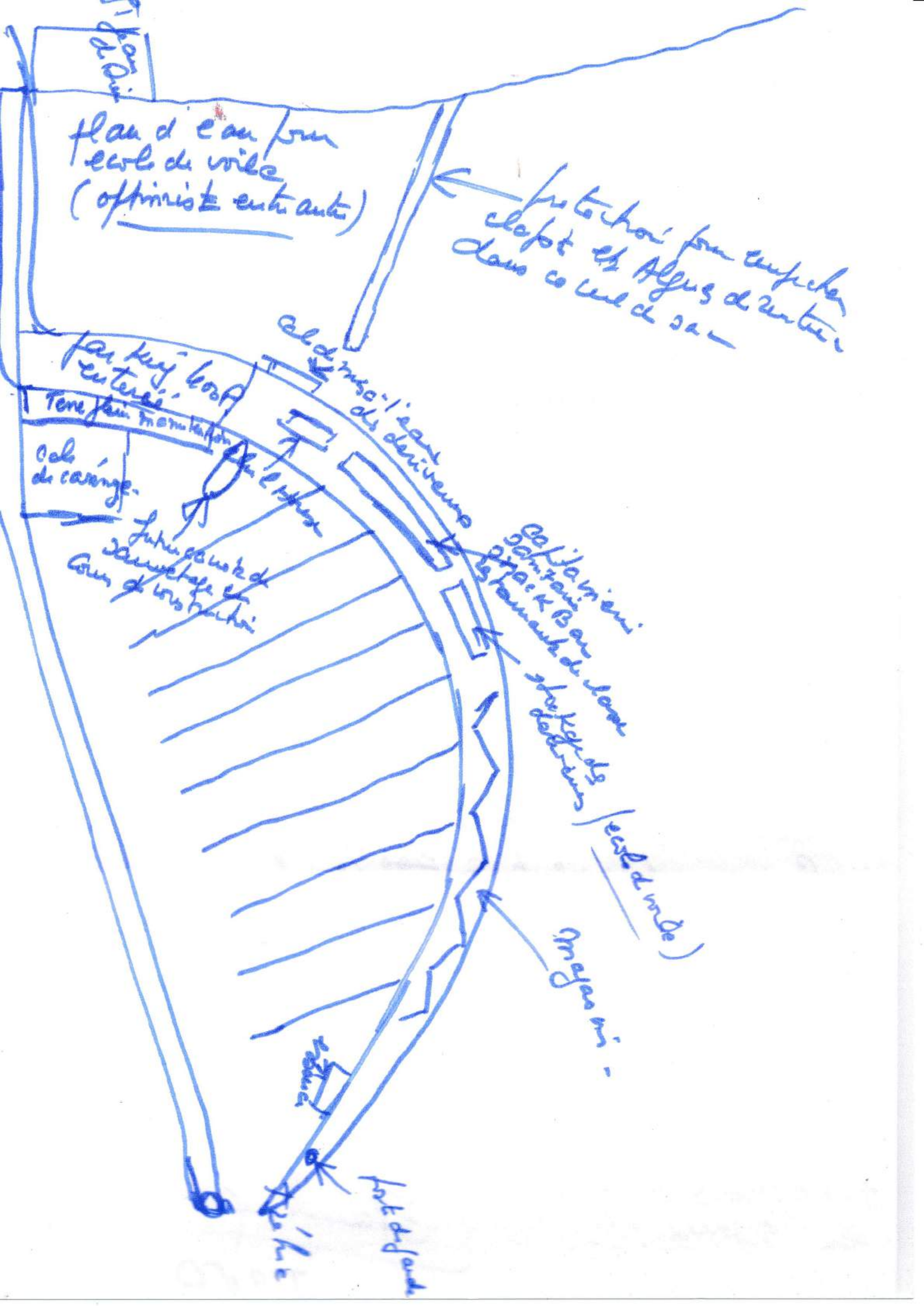
Plan d'eau pour école de voile (optimiste entrants)
Cale de carénage
Terre plein manutention
cale de mise à l'eau des dériveurs
magasin
école de voile

LE CROISIC

AU SUJET DU FUTUR PORT DU TREHIC

Le Club de Croisière Croisicais qui est à l'origine du projet du port de plaisance du Croisic (Port du Tréhic), en collaboration étroite avec M. le maire du Croisic et son conseil municipal, les services techniques de la ville, les Ponts et Chaussées maritimes, et l'entreprise Chupin de St-Macaire-en-Mauges, poursuit sans relâche et avec le maximum d'efficacité les études, les processus de réalisation et de gestion, afin que la construction de ce grand port de plaisance régional et même national, soit réalisé dans un délai record.

La « plaisance » en effet se porte bien, si bien même qu'il devient absolument urgent d'entreprendre de tels travaux. Jugeons-en par quelques chiffres.

1) **sur le plan national**

— en 1961, 26 614 bateaux de plaisance,

— en 1971, 258 000 bateaux de plaisance.

— prévisions pour 1985, soit dans 11 ans, 1 100 000 bateaux de plaisance.

2) **sur le plan régional** (La Baule-Le Pouliguen, Batz-sur-Mer-Le Croisic), actuellement 4000 places offertes et occupées totalité dans des conditions telles que fort peu d'entre elles permettent la sortie des ports par grosse mer. En outre, quelque 400 demandes non satisfaites.

3) **sur le plan local du Croisic**

— 1000 places offertes et occupées en totalité dont 50 à 100 flottant actuellement.

— 1000 demandes non satisfaites.

Par contre, 1000 plaisanciers visiteurs de passage en 1973 en 4 mois. La grande majorité ne pouvant être accueillie dans le port de plaisance actuel (bassin d'échouage), trouvent asile dans le port de pêche, ce qui n'est pas compatible et risque à brève échéance de provoquer de grave problèmes. Il faut en effet, pour le plus grand bien de tous, séparer les flottes. Ce chiffre de 1000 correspond au double de l'année précédente.

La réalisation du port du « Tréhic » au Croisic portera la capacité d'accueil de l'ensemble portuaire de plaisance du Croisic à plus de 1000 bateaux.

Or, nous nous devons de rappeler que Le Croisic « presqu'île », est une base d'appareillage unique, aussi bien vers l'ouest, nord-ouest que vers le sud sud-est, puisqu'elle pénètre de 5 kilomètres dans la mer. Par bon vent portant, l'Ile de Houat étant à 18 miles est à 2 h 30 de route, Le Palais en Belle-Ile 25 miles, à 3 h 15, l'Ile d'Yeu (45 miles) à 7 heures.

Sur la base de ces critères, nous entendons organiser, recevoir, les plus grandes courses croisières nationales et internationales. Une école de voile ouverte toute l'année pour les très jeunes (Optimist), les jeunes et les moins jeunes, qu'ils soient estivants ou habitants du Croisic et des alentours (l'hiver, classe de mer), et une école de croisière côtière [illegible] très structurée, des Amis du Croisic, Chantiers de construction, shipchandlers, mécaniciens navals, voiliers, commerçants, plaisanciers enfin de toute provenance, nous encouragent dans notre action pour promouvoir d'abord, gérer et animer ensuite ce port pour le grand bien de tous, nous croyons à sa réalisation très prochaine.

Le président du club de Croisière Croisicais :
Max Champenois.

P.S. : merci à tous les plaisanciers qui seraient désireux de prendre une option d'achat dans le port du Tréhic de nous le faire savoir, en écrivant à Club de Croisière Croisicais, B.P. 52; 44490 Le Croisic.

[illegible] DE GARDE. — Di[illegible] fonctionnera[illegible] avec le concours étroit du centre maritime de Nantes (CMN), dont la réputation en la matière n'est plus à faire.

Une société de location de bateaux existe déjà, et attend de pouvoir se loger pour se développer.

De plus, en des temps où chacun redécouvre le chemin de fer comme le moyen le plus rapide, le plus sûr, le moins onéreux, et le moins fatigant pour atteindre son but, la situation du Croisic dans ce domaine apparaît privilégiée avec des liaisons pluri-journalières avec Nantes, Paris et Lyon, sans changement.

La municipalité du Croisic, à laquelle nous rendons hommage pour son réalisme et son objectivité a adopté ce projet à l'unanimité. Elle devra se prononcer à nouveau très prochainement sur l'adoption des plans définitifs avant que ceux-ci ne soient transmis par la voie hiérarchique jusqu'au ministère de l'équipement.

Sur ces plans d'ensemble et de détails, nous devons dire que M. Louis Chupin, président directeur général des établissements Chupin, auteur du projet et constructeur du port, a tenu personnellement en collaboration avec nous, à ce que le point de vue de l'esthétique soit primordial, et que les riverains, les sociétés de défense de l'environnement, telle que la société des Amis du Croisic, soient consultés, plans en main, avant son adoption définitive, afin que tous les avis soient pris en considération. C'est dans cet esprit, par exemple, que l'ensemble des toitures, terrasse, des bâtiments de services situés sur les terre-pleins, formant digue seront à un niveau inférieur à celui du chemin de ronde circulant sur le sommet de cette digue. Ainsi, de la mer, des plages environnantes, ou du chenal actuel, ne verra-t-on aucune superstructure rompre l'harmonie de l'ensemble. De même les parkings de voitures seront-ils semi-enterrés afin que de nulle part on ne voit lesdites voitures.

Grâce à l'appui de tous ceux qui, Pouvoirs publics, Société [illegible] qu'elle [illegible]

Le Croisic, le 29-11-1973

A propos du port de plaisance à l'extérieur de la jetée du Tréhic.

Ce lieu agréable pour tous et en particulier pour un grand nombre de pêcheurs à pied par grande marée, ce lieu sera à jamais supprimé.

Ce lieu où les familles retrouvent l'eau et le sable propres sera pollué.

Nous verrons un spectacle d'engins ressemblant vaguement à des bateaux, bruyants et rapides qui troubleront la vie sur mer et sur les plages, pauvres poissons, pauvres baigneurs et pêcheurs. Quant on pense au ravage qu'entrainera cette armée...

A-t-on le droit, pur le goût de certains, de saifier à jamais la nature ? lur certains qui recherchent d gains immédiats sans pens à l'avenir des autres.

Si c'est cela le progrès, alors je dis non. Ne vons pas les mendiants du tourne. Gardons notre fierté d'hote et surtout économisons leources naturelles de vie. Nœn aurons un grand besoin.

Encore un estataire, oui, mais je propot ceux qui aiment la mer la voile une idée : un portificiel en dehors du rivagmme une île ; un service deaux assurerait la jonction cla terre. Nous verrions pere moins de caisses à m et davantage de vrais ba... et de vrais marins.

Mon idée ce qu'elle vaut. Je la laisse nt de mer.

Jn Croisicais,
ard BIHORE.

LE FUTUR PORT DE PLAISANCE DU CROISIC

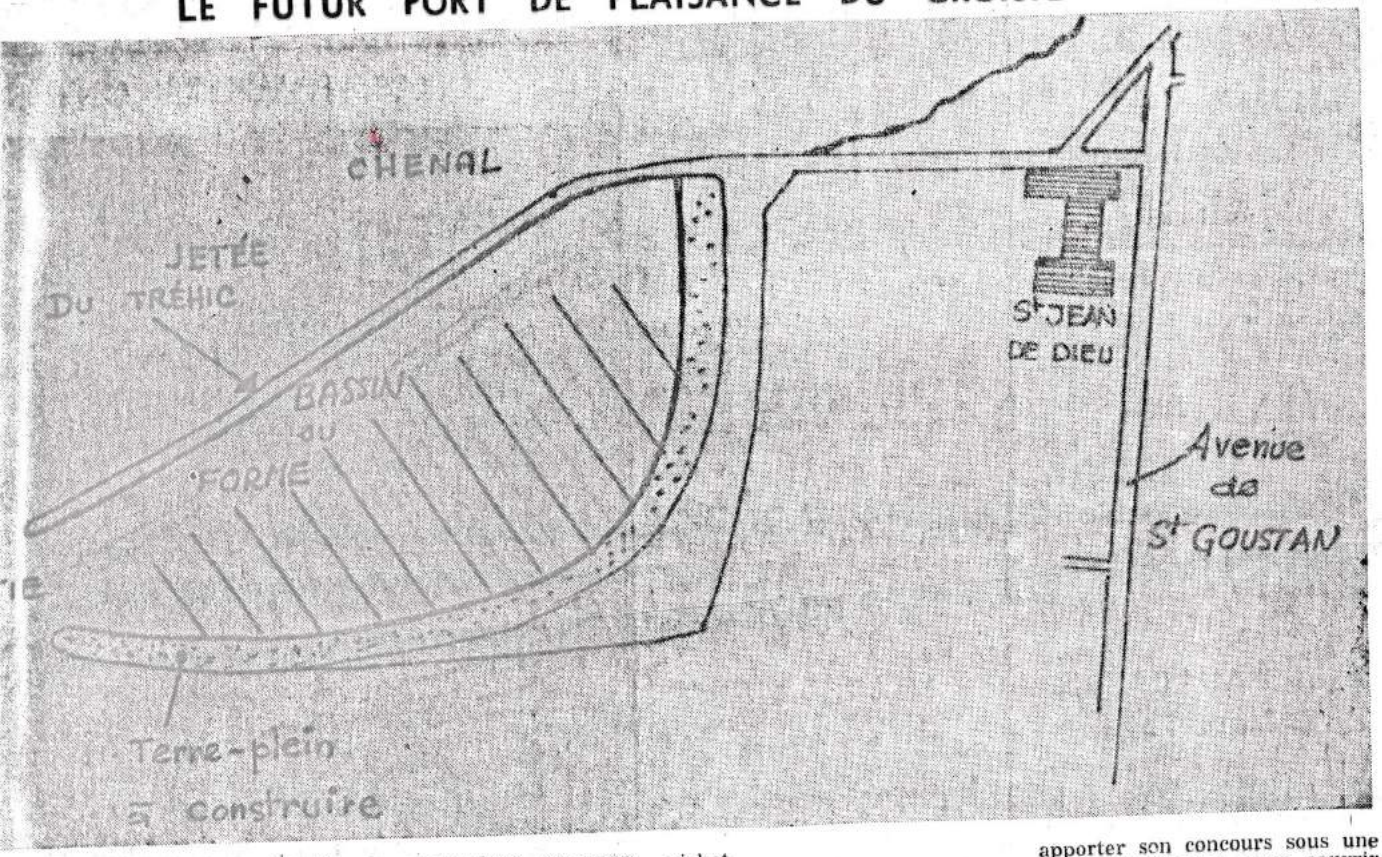

vant-projet comporte les
istiques suivantes :
teur. — Entreprise Chu-
int-Macaire-en-Mauges
treprise de Travaux Pu-
ant déjà réalisé les ports
rbaudière à Noirmoutier
t en projet celui du Châ-
lonne.

cement. — Entièrement
a Commune n'intervient
rement en aucune ma-
Tous les travaux et ré-
divers étant pris en
par le promoteur.

tion : à l'ouest de la je-
Tréhic (côté du large)
0 mètres environ à par-
l'extrémité de la jetée en
vers Saint-Jean-de-Dieu.

rficie : Ce projet porte
création d'un port occu-
nviron 12 hectares du do-
public maritime.

ne : demi-circulaire de-
extrémité de la jetée, en-
d'un terre-plein suppor-
s installations diverses.

cité : 600 places. Pouvant
menté suivant les ca-
stiques des bateaux s'y
nt.

ndeur : Ce projet pré-
voit une profondeur moyenne de — 2,50 m avec une souille à — 4 m pouvant recevoir des bateaux de fort tonnage.

Equipements : sur les terre-pleins provenant de la mise en place des déblais rocheux retirés pour creuser le port seront réalisés : les équipements habituels des ports de plaisance ; un centre commercial et, le cas échéant, un hôtel ou un restaurant panoramique.

Accès routier : par l'élargissement de la jetée actuelle et aussi par d'autres aménagements éventuels à prévoir.

Parkings : ils seront enterrés de 1 mètre par rapport au sol du terre-plein pour éviter que les véhicules soient vus par-dessus les ouvrages de protection du port.

AVANTAGES

Pour la Commune, les avantages de ce projet peuvent être résumés comme suit :

— Création au Croisic d'un port de 600 places dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans la région. Ce port serait d'ailleurs susceptible d'être réalisé avant celui de Pornichet.

— **Avantage de la situation** . En effet, par rapport aux autres projets précédemment présentés, la position du port en dehors du chenal ne gêne pas du tout les parqueurs et représente une gêne minime pour les pêcheurs.

— **Avantages financiers pour la Commune** : Par suite du bénéfice des différentes taxes et l'apport au commerce local d'une clientèle nouvelle, ce port serait un argument publicitaire nouveau pour notre commune.

Enfin, le port présenté ne modifie pas l'aspect traditionnel du centre ville ou des Traicts.

INCONVENIENTS

— Par suite de l'apport de 600 bateaux de plaisance supplémentaires, ce port risquerait d'occasionner un surcroît d'intervention pour la Société de Sauvetage en Mer. Il est à noter que ce risque existerait d'ailleurs pour toute autre implantation et qu'à l'emplacement choisi il est moindre que pour les autres projets présentés. Le promoteur pourrait être amené à apporter son concours sous une forme quelconque pour couvrir une partie de ce risque éventuel supplémentaire.

— Opposition possible des riverains. Il est à noter que seulement deux propriétés sont directement concernées par ce projet de port de plaisance : Saint-Jean-de-Dieu et Ker Groaz.

En ce qui concerne Saint-Jean-de-Dieu, compte tenu du caractère de l'établissement, l'emplacement choisi peut être bénéfique parce qu'il protégerait la plage existante de cet établissement.

En ce qui concerne la propriété de Ker Groaz, le promoteur a fait savoir qu'il avait pris une option pour l'achat de cette propriété actuellement en vente.

Dans le chapitre des inconvénients, nous ne citons que pour mémoire la pollution, car le promoteur s'est engagé à relier les établissements créés à l'égoût actuellement en cours d'établissement. Par ailleurs, un rideau d'air pourrait être imposé pour éviter la sortie du port des déchets polluants.

vendues entre 2,50 et 4 F le kilo. sur les lieux de travail.

CLUB DE CROISIERE CROISICAIS

L'assemblée générale du Club de Croisière Croisicais a eu lieu le 4 novembre dans la grande salle du Centre Médico-Social mise aimablement à sa disposition par l'autorité municipale.

Le président d'honneur, M. Le Toumelin, entouré des délégués de la municipalité, de M. Champenois, président de plein exercice, des membres du bureau au complet, a ouvert la séance et a demandé que l'on aborde immédiatement l'ordre du jour très important.

Le rapport financier, lu par le trésorier, M. Marchocki, fait ressortir, en ce qui concerne spécialement le Club, un excédent de recettes sur les dépenses qui va permettre d'améliorer ses installations durant la morte saison, c'est-à-dire de renforcer les chaînes de ses corps morts, et d'entretenir ses deux bateaux de service. Donc, une situation parfaitement saine et très favorable.

Pour ce qui est du bassin de la plaisance dont la commune est concessionnaire, le club n'étant que le gestionnaire régulièrement accrédité, d'où une comptabilité absolument distincte, la situation est également très positive.

En effet, il a été possible de verser au budget communal la totalité des annuités des emprunts communaux contractés pour la création du bassin de la plaisance du Croisic et de couvrir les frais de gestion assez importants. Ces frais indispensables sont : les salaires, 3 personnes en pleine saison, les charges sociales, les assurances, l'entretien des installations, la location du bureau du port, l'achat d'un nouveau ponton d'accostage avec passerelle. La balance des comptes offre néanmoins une somme disponible assez importante permettant de continuer à fonctionner sans la saison 74 qui apportera de difficultés jusqu'à l'ouverture de nouvelles recettes.

En 1973, le bureau du port a reçu la visite de 1178 propriétaires de bateaux qui se sont amarrés sur nos installations et si l'on y ajoutait ceux qui ne se sont pas fait connaître, c'est plus de 1200 bateaux qui, en 1973, ont visité le port du Croisic.

(Suite page 12, colonne 1).

Le bureau du C.C.C. est composé comme suit : président d'honneur, J.-Y. Le Toumelin ; président, Max Champenois ; vice-présidente, Mlle Yvonne Bizet ; trésorier, M. C. Marchocki ; secrétaire générale Mme Marchocki.

Administrateurs : MM. Paul J., Berthelot Y., Berthelot J.-C., Bihoré R., Boucard R., Devaux A., Ferniot L. et Guitard P.

M. Paul, membre du bureau, qui veut bien se charger de l'Ecole de Voile et des Régates, précise qu'il a fait courir la Coupe des Commerçants le 13 mai, celle de Batz le 22 juillet, la Coupe du Croisic le 12 août et une course croisière sur Hoedic et retour le 17 juin. Ces 4 réunions ayant toutes remporté un franc succès.

Enfin le président, M. Champenois expose que sur ses initiatives, ses démarches répétées, sont sur le point de permettre la création d'un nouveau bassin réservé à la Plaisance.

Il serait situé à l'extérieur de la Grande Jetée du Tréhic, en face de Saint-Jean-de-Dieu, à 350 mètres du rivage. Son accès complètement indépendant du chenal ne gênerait en rien la navigation des navires de pêche ni les parcs installés sur le Traict. Fermé et légèrement au large des plages voisines, il leur apporterait une protection des vents de Ouest à Nord, ainsi qu'à la Grande Jetée du Tréhic dont l'entretien est très dispendieux ; tout ceci sans nuisances quelconques.

Construit sans aucune aide des deniers publics, pouvant abriter 5 à 600 yatchs en eau profonde, il apporterait un supplément d'attraits au Croisic ainsi que des retombées économiques appréciables.

Son utilité est très facile à démontrer, le nombre des demandes d'amarrage au Croisic qu'il est impossible de satisfaire faute de place étant à peu près équivalent à celui des abonnés qu'il a été possible de recevoir jusqu'ici.

Mais, à la suite de l'accord unanime de la Municipalité, il reste à obtenir les autorisations administratives officielles.

Les membres présents se séparent bien renseignés sur ce qui a été fait et sur les projets que tous espèrent voir accomplir.